

CASTERA-VERDUZAN

Bulletin Municipal

N° 23



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS

LE MOT du MAIRE

Amis Castéroises et Castérois,

Ce bulletin est le premier d'un nouveau mandat de 6 ans. Je vous remercie pour votre confiance renouvelée. La tâche sera difficile mais nous essaierons de l'accomplir au mieux des intérêts du village et des castérois sans parti pris ni compromis.

Cette saison estivale 2001 est particulièrement riche en animations. Regroupées autour d'IDEAL 32, les associations castéroises vous proposent des manifestations nombreuses, presque quotidiennes, souvent originales et toujours de grande qualité. Nous ne remercions jamais assez tous ces passionnés, ces bénévoles qui font vivre notre village. Le plus bel hommage que nous puissions leur rendre est de participer à toutes ces activités.

Après la fête locale, nous recevrons les 28, 29 et 30 août l'Université d'Eté du Tourisme Rural. Pendant trois jours, pari audacieux pour une commune de 850 habitants, 250 à 300 congressistes spécialistes du tourisme au niveau national se réuniront à Castéra pour leurs travaux annuels. Nous avons accepté ce défi et devons le gagner. Je compte sur vous tous pour les accueillir du mieux possible, comme on sait le faire en Gascogne avec chaleur et simplicité.

Dans ces constats d'activités estivales il me paraît souhaitable de faire le point sur les thermes d'autant que les rumeurs courent... Il convient de rappeler que la commune a signé en 1997 un bail pour une durée de 45 ans avec le département sous conditions d'investissement pour un nouveau forage, du développement des thermes et construction d'une résidence. Les travaux ont été financés par le Département, la Région, l'Etat et l'Europe. L'utilisation d'un nouveau forage demande une validation contraignante par les services du Ministère de la Santé et de l'AFSA (Agence Française pour la Sécurité et la Santé Alimentaire). Toutes les analyses d'eau pratiquées depuis 1 an ½ sont conformes. Seuls des problèmes administratifs avec passage dans de multiples commissions expliquent ce retard des autorisations définitives.

J'aimerais enfin signaler le succès indéniable du service de remise en forme grâce à un personnel et à des équipements de très grande qualité.

Maire de tous les castérois, ma porte vous est toujours ouverte. N'hésitez pas à me rencontrer en cas de problème ou d'incertitudes. Je suis à votre disposition tous les jours, sauf le vendredi, de 14 h 30 à 16 h (il est préférable de prendre rendez-vous auparavant). J'essaierai, dans la mesure de mes possibilités de vous informer et de vous aider.

Bien à Vous,

Pierre ESPIET.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission des Finances : MM. Espiet, Ramounéda, Agras, Garcia, Nef, Cominotti et Bourdieu

* rapporteur : M. Espiet

Commission Eau et Assainissement : MM. Garcia, Nef, Agras, Carpentier, Cominotti et Mme Maza

* rapporteur : M. Garcia

Commission Voirie : MM. Lapeyre, Nef, Bourdieu et Fabrèga

* rapporteur : M. Nef

Commission Urbanisme et Environnement (P.O.S) : MM. Agras, Ramounéda, Garcia, Knepper, Mmes Hygonnenq, Maza et Toninato

* rapporteur : M. Agras

Commission « affaires Agricoles » : MM. Nef, Lapeyre, Bourdieu, Cominotti et Fabrèga

* rapporteur : M. Nef

Commission matériel : MM. Nef, Lapeyre, Bourdieu, Carpentier et Fabrèga

* rapporteur : M. Nef

Commission Affaires Scolaires : MM. Agras, Ramounéda, Knepper, Mmes Simonet-Maklès et Toninato

* rapporteurs : MM. Agras et Ramounéda

Commission Communication et Bulletin : MM. Agras, Garcia, Knepper et Ramounéda, Mmes Hygonnenq et Simonet-Maklès

* rapporteur : M. Ramounéda

Commission Vie Associative : MM. Agras, Cominotti, Knepper et Ramounéda, Mmes Maza, Simonet-Maklès et Toninato

* rapporteur : M. Ramounéda

Commission Lac : MM. Garcia, Ramounéda, Lapeyre, Mmes Hygonnenq et Maza

* rapporteur : M. Garcia

Commission Affaires Sociales : M. Ramounéda, Mmes Hygonnenq, Maza et Simonet-Maklès

* rapporteur M. Ramounéda

Commission Travaux et entretien Bâtiments Communaux : MM. Garcia, Nef, Ramounéda, Cominotti, Carpentier, Mmes Hygonnenq et Simonet-Maklès

* rapporteurs : MM. Garcia et Nef

Commission Zone Artisanale : MM. Agras, Ramounéda et Cominotti

* rapporteur : M. Ramounéda

Commission Lotissement : MM. Nef, Garcia, Mmes Hygonnenq, Maza et Simonet-Maklès

* Rapporteur : M. Garcia

Syndicat D'Electrification de VIC-FEZENSAC : MM. Ramounéda et Carpentier

SICTOM de CONDOM : M. Knepper et Mme Maza

Syndicat d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Auloue : MM. Nef et Fabrèga

COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

AVENANT BAIL DE LOCATION BATIMENT « BORIE »

Il est demandé de poursuivre le bail de location des locaux situés Promenade de l'Auloue pour une période de 3 mois (du 1^{er} janvier au 31 mars 2001). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE A L'APPROVISIONEMENT EN VIANDE BOVINE (cantine scolaire)

M. le Maire fait lecture d'une lettre adressée par le Conseil Général : elle fait apparaître la possibilité de passer une convention avec les communes afin qu'elles puissent servir des viandes de qualité et présentant toutes les garanties sur la provenance. Le Conseil Général s'engage à financer le surplus à payer au delà de 30F/kg pour toute l'année scolaire (juin 2001). Accord à l'unanimité pour la signature de la convention.

INDEMNITE DE GESTION AU NOUVEAU PERCEPTEUR

Une délibération est nécessaire pour verser la part de l'indemnité de gestion due au nouveau percepteur. Cette indemnité s'élève à 2 959,15F pour l'année. Accord à l'unanimité.

ETUDES ET MESURES SPECIFIQUES (EMS)

Dans le cadre du schéma communal d'assainissement, deux études sont abordées : l'une sert à connaître les portions de réseau qui seront réhabilitées (portion se situant dans le lit de l'ancienne Auloue essentiellement), l'autre à donner les scénarios futurs et programmés sur le long terme (peut-être 10 ans).

Après discussion, la zone NA réservée aux prochaines constructions semble être retenue en premier. Toutefois, le Conseil Municipal donne délégation à la commission pour étudier dans les meilleurs délais les différentes possibilités.

MISE A DISPOSITON D'UN RECUPERATEUR DE PILES USAGEES

La Société Média Tri Europe se propose d'installer gratuitement un récupérateur de piles usagées. Il devra être installé dans un lieu assez discret et qu'il ne soit pas trop encombrant (petit modèle). Le Conseil Municipal est favorable mais M. le Maire précise qu'il faudra être vigilant sur la durée du contrat.

FOYER DES JEUNES

Afin de remplacer l'ancienne buvette du parc Lannelongue, le Foyer des Jeunes envisage d'installer un chalet en bois à proximité du petit étang.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur trois points :

- l'autorisation de l'implantation
- le financement du projet
- le cautionnement de l'emprunt

A l'unanimité il est favorable :

- à la mise en place du bâtiment à l'emplacement prévu
- à l'aménagement d'un socle de pose pour le chalet (coût 16 000 F environ TTC).
- Au cautionnement du prêt contracté par le Foyer des Jeunes (montant 80 000F sur 7 ans).

Si toutefois un aménagement du parc se faisait par la suite, la nature de la construction permettrait son déplacement.

DIVERS

Il faut prendre une délibération pour assurer le paiement des repas de midi de deux employés municipaux qui suivent un stage de formation pour accéder au grade d'agent technique. Accord à l'unanimité.

La surveillance de la cantine ne sera plus assurée par le CLAE à sa demande. Aussi, il faut engager une personne 6 heures par semaine pour ce travail. M. le Maire rencontrera une personne intéressée prochainement afin de mettre ce fonctionnement en place dès que possible.
Accord à l'unanimité.

SEANCE DU 16 MARS 2001

Etaient présents : MM. GARCIA Jean-Michel, AGRAS Pierre, ESPIET Pierre, RAMOUNEDA Bernard, Mme HYGONNENQ Elizabeth, MM. NEF Claude, COMINOTTI Jacques, LAPEYRE Jacques, Mme MAZA Danièle, MM. CARPENTIER Erick, FABREGA Jean-Luc, BOURDIEU Claude, KNEPPER Jean-François, Mmes TONINATO Joëlle et SIMONET-MAKLES Agnès

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ESPIET, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM. Garcia, Agras, Espiet, Ramounéda, Mme Hygonnenq, MM. Nef, Cominotti, Lapeyre, Mme Maza, MM. Carpentier, Fabrèga, Bourdieu, Knepper, Mmes Toninato et Simonet-Maklès dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Hygonnenq, la plus âgée des membres du conseil a pris ensuite la présidence et a choisi pour secrétaire M. Agras P.

ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7 et L 2122-8 du code Général des Collectivités territoriales invite le Conseil à procéder à l'élection du maire

Au premier tour de scrutin M. Pierre ESPIET a été élu maire par 14 voix et 1 blanc.
Proclamé Maire, M. Espiet est immédiatement installé.

DERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire propose de désigner 4 adjoints pour le seconder, sachant que ce chiffre n'excède pas 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Accord à l'unanimité.

ELECTION DU 1er ADJOINT

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la présidence de M. Espiet, à l'élection du premier adjoint.

M. RAMOUNEDA Bernard a obtenu 14 voix et 1 blanc.

M. Ramounéda proclamé premier adjoint est immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

M. AGRAS Pierre a obtenu 14 voix et 1 blanc.

M. Agras proclamé deuxième adjoint est immédiatement installé.

ELECTION du 3^{ème} ADJOINT

M. GARCIA Jean-Michel a obtenu 14 voix et 1 blanc.

M. Garcia, proclamé troisième adjoint est immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

M. NEF Claude a obtenu 14 voix et 1 blanc.

M. NEF proclamé quatrième adjoint est immédiatement installé.

DESIGNATIONS DES DELEGUES

Syndicat d'Electrification de VIC-FEZENSAC : MM. Ramounéda et Carpentier

Syndicat d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Auloue : MM. Nef et Fabrèga

SICTOM : Mme MAZA et M. KNEPPER

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCAS

Après dépouillement des votes et à l'unanimité M. Ramounéda et Mme Hygonnenq, Maza et Simonet-Maklès sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

A compter du 16 mars 2001 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du Code des Collectivités Territoriales.

Indemnité du maire : 13,5% de l'indice 1015, soit 3 113.80 F par mois (alors que l'indemnité maximale que pourrait percevoir le Maire est de 10 725,00F par mois)

Indemnité des 4 adjoints : 6,10% de l'indice 1015, soit 1407,00 F par mois (indemnité maximale pouvant être perçue : 1568.40F)

COMMISSIONS MUNICIPALES

Voir liste jointe

SEANCE DU 10 AVRIL 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Ramounéda, Agras, Garcia, Nef, Cominotti, Carpentier, Fabrèga, Lapeyre, Mmes Hygonnenq, Maza, Simonet-Maklès, Toninato.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Bourdieu et Knepper

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune et des différents budgets annexes.

Après exposé de ces différents comptes, Monsieur le Maire se retire pour permettre aux membres de l'Assemblée de délibérer.

Tous les comptes administratifs de l'année 2000 sont approuvés à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire fait part aux membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs puisque la durée de celle-ci est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, mais la direction des services fiscaux demande une liste comportant 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin qu'elle puisse ensuite en désigner 6 de chaque.

A l'unanimité les noms suivants sont proposés :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme CASTERAN Solange	- M. LAFITE Francis
- M. BASTITA Gilbert	- M. CELLA Albert
- M. SOUBIRAN Robert	- M. GEFFLAUT Didier
- Mme DEVALLE Christiane	- M. VERMET Jean-Marie
- M. SOUBAIGNE Guy	- Mme ZADRO Nicole
- M. ARILLA Alexis	- M. GAUBIN Aimé
- M. LAPEYRE Jean-Claude	- M. BERGAMO Denis
- Mme MAURENS Françoise	- M. GONZATO Michel
- M. BUFFO Jean-Pierre	- M. FABREGA Jean-Claude
- M. SERIS Paul	- M. DELOR Serge
- M. BALLERINI Francis	- Mme CASTADERE Marie-Thérèse

AVENANTS TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au cours des travaux de mise aux normes de la Mairie des modifications ont dû intervenir au fur et à mesure de l'avancée des travaux et notamment à la demande de la SOCOTEC (Société de contrôle technique).

Ces avenants concernent les lots suivants :

Lot n° 1 – Gros Œuvre (Entreprise Estingoy) pour un montant de 20 605 FHT d'une part et 1 650F HT d'autre part.

Lot n° 2 – Charpente-Etanchéité (Entreprise C.I.I) pour un montant de 14 124 F.HT

Lot n° 3 – Menuiseries Extérieures (SARL PRESANI) pour un montant H.T. de 30 795F

Lot n° 5 – Menuiseries Intérieures (Entreprise TEANI) pour un montant de 10 162,18F HT

Lot n° 7 – Plomberie-Sanitaires (SARL LIGORRED) pour un montant H.T. de 4 544 F

Lot n° 8 - Electricité (Entreprise Taupiac) pour un montant de 41 117,25F

Accord à l'unanimité.

ADHESION AU C.D.G. 32 du SICTOM

M. le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion pour le Fonction Publique Territoriale du Gers a été saisi d'une demande d'affiliation à leur organisme par le syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés. Les collectivités adhérentes au C.D.G. 32 doivent se prononcer sur cette adhésion.

Avis favorable à l'unanimité.

SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau existant et création future de réseaux il est possible d'obtenir des subventions du Conseil Général et de l'Agence Adour Garonne.

Les membres de l'Assemblée mandatent le Maire pour solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de ces deux organismes.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION - PROJET d'ESTHETIQUE DU RESEAU

En partenariat avec E.D.F. et le Syndicat Départemental d'Electrification un projet d'esthétique des réseaux a été programmé. Le devis de l'entreprise E.T.D.E. s'élève à 730 000F HT; la participation communale s'élevant à 20% de ce montant.

Les membres de l'Assemblée approuvent le projet présenté et décident d'inscrire au budget de l'exercice en cours la somme de 146 000F correspondant à la partie communale.

QUESTIONS DIVERSES

Le Foyer des Jeunes demande si la Mairie peut les aider financièrement pour l'achat d'étagères stratifiées pour la buvette. Un devis de 11 999F est présenté.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais demande un autre devis.

M. le Maire informe l'assemblée que l'habilitation du CLAE-CLSH sera retirée à partir du 20 avril par la direction de la Jeunesse et des Sports. En effet, l'agrément pour ces deux structures était subordonné à un certain nombre de personnel que l'association ne pouvait pas recruter faute de moyens financiers.

Pour permettre l'accueil des enfants une garderie municipale a été mise en place et fonctionne tous

les jours d'école de 7h30 à 9h – de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h. Pour faire face à ce surcroît de travail l'emploi occasionnel d'un agent non titulaire à temps non complet est nécessaire. Avis favorable à l'unanimité.

SEANCE DU 13 AVRIL 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Agras, Garcia, Nef, Cominotti, Carpentier, Lapeyre, Mmes Hygonnenq, Maza, Simonet-Maklès et Toninato.

Absents excusés ayant donné procuration: MM. Bourdieu, Fabrèga, Knepper et Ramounéda

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose de maintenir encore cette année les taux des 4 différentes taxes à savoir :

- taxe d'habitation : 18,45% - ce qui donne un produit de 527 670F
- taxe foncier bâti : 38,05% - ce qui donne un produit de 848 896F
- taxe foncière pour le non bâti : 156,35% - ce qui donne un produit de 450 288F
- taxe professionnelle : 15,58% - ce qui donne un produit de 225 910F

C'est donc une somme de 2 052 764 F qui sera portée au compte 73 du budget de la commune.

En ce qui concerne la taxe des ordures ménagères, il propose de la porter à 150 000F, la participation demandée par le SICTOM étant nettement plus élevée (186 036F).
Accord à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire fait lecture des propositions pour les différents budgets. Il procède chapitre par chapitre en donnant les détails pour chaque ligne budgétaire.
Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	5 557 408,00	5 149 749,00
Service des Eaux	665 000,00	1 341 006,00
Base de Loisirs	995 079,00	676 429,00
Thermes	13 388,00	12 452,00
Lotissement	380 679,00	199 300,00
CCAS	4 741,00	/

Les membres de l'Assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité, un avis favorable aux propositions budgétaires de M. le Maire.

SEANCE DU 07 MAI 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Ramounéda, Agas, Garcia, Nef, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Fabrèga, Knepper, Lapeyre, Mmes Hygonnenq, Simonet-Maklès et Toninato.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme Maza

MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE-SALLE DES FETES

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée que la commission d'appels d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la passation des avenants aux marchés de travaux des entreprises pour les lots suivants :

- n° 1 : Gros œuvre : plus-value de 22 255,00F
- n° 2 : Etanchéité : plus-value de 14 124,00 F
- n° 3 : Menuiseries Extérieures : plus-value de 30 795,00F
- n° 5 : Menuiseries intérieures : plus-value de 10 162,18 F
- n° 7 : Plomberie Sanitaire : plus-value de 4 544,00F
- n° 8 : Electricité : plus-value de 41 117,25F

Le montant total des travaux s'élève à 1 707 586,57F, soit 2 042 273,54F TTC et dépasse donc de 7,76% le montant des marchés initiaux.

Le conseil Municipal émet un avis favorable aux modifications et décide de conclure les avenants proposés.

CAMPING LA PLAGE DE VERDUZAN

M. le Maire fait part d'une requête de la gérante du camping : demande d'une réduction du loyer ou l'acquisition du camping. Il est décidé de maintenir le loyer à 130 000F ou de proposer à Madame DUBOIS la vente du camping au prix de 1 million selon l'estimation des domaines. Monsieur le Maire est autorisé à négocier pour cette acquisition

La commission de sécurité qui s'est rendue dernièrement au camping a demandé la mise en place de panneaux d'évacuation vers l'Eglise ainsi que l'acquisition d'un groupe électrogène.

C.D.G. 32 – ADHESION AU SERVICE ARCHIVES

Suite aux élections municipales il est nécessaire de signer une nouvelle convention d'adhésion au service facultatif pour l'aide au reclassement des archives auprès du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale.

Accord à l'unanimité.

AVENANT CONVENTION « AIDE SOCIALE »

M. le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général concernant le montant définitif de la participation de la commune aux dépenses d'aide sociale pour 1999. Le montant prévisionnel avait été échelonné sur 6 ans, de 2000 à 2005. Or comme le montant définitif du contingent d'aide sociale s'élève à 191 004 F(au lieu de 169 453 F) le conseil général propose aux communes de régler ce supplément sur l'exercice 2006.

Accord à l'unanimité. M. le Maire est chargé de signer l'avenant

CLAE-CLSH – demande d'aide supplémentaire

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide financière supplémentaire pour faire face aux difficultés rencontrées pour régler les fournisseurs, les salaires et charges sociales des salariés du CLAE – CLSH. Il précise qu'une somme de 20 000 F a été votée au budget primitif avec un reversement de 20 000F par la C.A.F.Or comme la participation de la CAF est basée sur les prestations enfance et temps libres de l'année 2000, on peut estimer que le montant total de cette participation s'élèvera à 35 000F. M. le Maire propose donc de prévoir une aide supplémentaire de 15 000 F au CLAE - CLSH au compte 6573 (subvention aux associations) et de prévoir en recette, au compte 7478 cette même somme. Accord à l'unanimité.

R.D. 930 – MISSION DE COORDINATION

M. le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général concernant la consultation des entreprises réalisée dans le cadre de la mission de coordination hygiène et sécurité de l'aménagement de la R.D. 930 dans la traverse de Castéra-Verduzan.

Le choix, après consultation des offres, s'est porté sur l'entreprise BECS Infrastructures et la participation de la commune s'élève à 3 468,00 FHT.(somme correspondant au montant des travaux dévolus à la commune)

Accord. M. le Maire est chargé d'établir la lettre de commande.

Courrier de la confédération paysanne ATTAC 32 et UFC 32

M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant de ces organisations concernant les OGM. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager à assurer le contrôle de l'utilisation des O.G.M. (Organisme génétiquement modifié).

ACQUISITION MATERIEL

Après inventaire des besoins auprès des services techniques, l'acquisition d'une échelle et d'une bétonnière s'est avérée nécessaire.

D'autre part, des devis ont été demandés pour l'acquisition de chaises et d'une scène pour la salle des fêtes.

L'acquisition d'un groupe électrogène + branchement au camping a été demandée par la commission de Sécurité. Coût : environ 6 000F.

Accord à l'unanimité.

SEANCE DU 28 MAI 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Ramounéda, Garcia, Bourdieu, Cominotti, Carpentier, Knepper, Lapeyre, Mmes Hygonnenq, Maza, Simonet-Maklès et Toninato

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Agras et Nef

Absent : M. Fabrèga

1 - PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN DE CAMPING

M. le Maire rappelle que l'actuelle gérante du camping maintient son projet d'acquisition du camping et que les négociations sont toujours en cours. Mme DUBOIS souhaite développer les structures d'accueil dans le cas d'une éventuelle acquisition. Les membres du conseil municipal sont toujours favorables à ce projet et demandent à M. le Maire de poursuivre les négociations. En cas d'acquisition en cours d'année il faudrait revoir le prix du loyer.

2 - BASE DE LOISIRS

Tarifs

Suite aux propositions de la commission « Lac », M. le Maire propose de maintenir les tarifs des entrées pour cette année 2001 puisqu'il n'y a pas de services supplémentaires proposés aux vacanciers cette saison.

En ce qui concerne le tarif de la buvette ils sont les suivants :

Glaces :

- Magnum double : 15F – Magnum Barre : 8F – Magnum : 14F – Soléro shots : 14F – Soléro et Soléro Ice : 13 F. – royal cornetto et cornetto soft : 12F. – Le miko : 6F – Calippo : 12 F. – Colori : 5 F.

Boissons :

Bière pression : 12F – bouteille : 12F – Ogeu : 5F – Jus de Fruit Pago : 13F – Tropic : 9 F – café : 6F

Autres :

Beignets : 6F – chips : 8F – Croq'Savoyard : 16F

Accord à l'unanimité pour ces tarifs proposés.

Personnel

Outre Jean-François Zumalacarregui qui surveillera la baignade en tant que M.N.S. il nous est demandé un deuxième surveillant. Antoine Gheysen, titulaire du BNSSA, assurera cette fonction du 16 juin au 10 juillet et il sera ensuite remplacé par Antoine ZANARDO, titulaire du même diplôme. En ce qui concerne l'entretien, il sera fait appel, comme l'an passé à Jean Gazel, à raison de 18h/semaine.

Alimentation du Lac

M. le maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'un accord avait été passé avec le Conseil Général pour ne plus alimenter le lac avec la source ferrugineuse car ces prélèvements avaient pour effet d'abaisser le niveau du forage avec éventuellement risque de contaminer l'aquifère thermal. Plusieurs possibilités ont été proposées et notamment le captage des eaux de résurgence dans un réceptacle préfabriqué étanche. ANTEA (Société d'Ingénierie et de Conseil du Groupe BRGM) ayant donné son aval pour cette solution, un devis a été demandé. L'entreprise Santin Fedrigo étant la moins chère, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser ces travaux pour un montant de 31 000F TTC.

Activité Tir à l'Arc

La gérante du camping avait demandé si la base de loisirs pouvait envisager l'activité tir à l'arc. Il faut voir au niveau du matériel, de la responsabilité et des tarifs à appliquer. En tout état de cause le

conseil municipal est d'accord sur le principe.

3 – TARIFS DE L'EAU

M. le Maire informe l'assemblée que d'importants travaux sont à prévoir dans les mois à venir sur le réseau d'eau et assainissement. Ces travaux vont entraîner un coût non négligeable et il semble nécessaire de prévoir dès à présent une augmentation du tarif de l'eau. Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis plus de deux ans.

Il propose déjà de modifier les tranches des tarifs et de porter la première tranche jusqu'à 100m³ (au lieu de 60 m³) à 5,80F (au lieu de 5,60F). La seconde tranche, au delà de 100m³ resterait inchangée. Par contre, il propose de porter à 2,50F (au lieu de 2,30F) le m³ d'eau consommé pour l'assainissement.

Une troisième tranche pour les gros consommateurs a été évoquée mais comme elle ne concerne que trois foyers, cette demande a été écartée.

Accord à l'unanimité.

4 – EGLISE DU VIEUX CASTERA

Danièle Maza qui suit ce dossier donne des informations sur le chantier international, avec Jeunesse et Reconstruction, qui doit se dérouler courant août à l'Eglise du Vieux Castéra. Il s'agirait dans un premier temps de travaux de nettoyage et d'étayage pour protéger cette zone. Ces travaux nécessiteront l'acquisition d'outillage, de matériaux et il faut envisager un investissement d'environ 15 à 20 000F. Accord

5 – PERSONNEL

M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion qu'il a eue avec les employés de la commune. Ont été évoqués notamment le passage aux 35 heures, et le versement d'indemnités d'astreintes (ou sous forme d'heures supplémentaires) aux employés qui sont de garde le week-end et la nuit (notamment pour la surveillance du réseau d'eau) ceci afin d'éviter de cumuler trop de journées de récupération.

6- QUESTIONS DIVERSES

Location salle des fêtes

La salle des fêtes ayant été réaménagée, M. le Maire propose de fixer un tarif de location, à savoir :

- 800F par jour + 300 F par journée supplémentaire pour les particuliers extérieurs à Castéra (ce tarif comprend l'électricité, le chauffage et l'entretien).

- 500F par jour +200F par journée supplémentaire pour les personnes domiciliées sur Castéra-Verduzan.

Pour les associations de la commune, la salle sera mise gratuitement à disposition.

En ce qui concerne la grande salle de réunions, un tarif de location sera proposé dès qu'elle sera dotée d'un équipement en micro, tableau, écran etc..

Travaux station de relevage

A la suite du dernier orage, la pompe de la station de relevage a été sérieusement endommagée. Un devis a été demandé. Il s'élève à 12 452 F pour l'armoire du puits de relèvement et 14 610F pour la réfection du puits. Accord pour la réalisation de ces travaux. Il est précisé qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurance.

Commission des impôts

M. le Maire communique la liste des commissaires qui ont été désignés par les services fiscaux pour la commission communale des impôts directs. Elle est composée de MM. Arilla Alexis, Bastita Gilbert, Buffo Jean-Pierre, De Prada André, Ballérini Francis et Mme Castéran Solange pour les membres titulaires et de MM. Bergamo Denis, De Prada Jean-Luc, Cella Albert, Gaubin Aimé, Fabrèga Jean-Claude et Mme Castadère pour les membres suppléants.

Création d'un marché

M. le maire informe, comme il l'avait déjà suggéré depuis plusieurs années, que l'Association des Commerçants a proposé la création d'un marché. Ni le jour, ni l'emplacement ne sont encore définis. Une réunion d'information est prévue avec le Président départemental des commerçants non sédentaires afin de faire le point sur les nouvelles normes en vigueur pour ce type de marché.

Salon du mariage :

Un salon du mariage est envisagé courant novembre.

Courrier France Télécom

M. le Maire lit un courrier adressé par France Télécom concernant le maintien des cabines téléphoniques sur le village à condition que la commune en assure l'entretien. Le conseil refuse cette proposition.

Travaux R.D 930

Les travaux de décaissement commencent le 29 mai. La fin des travaux est prévue pour le 29 juin.

M. Knepper fait le compte-rendu de la réunion du 19 mai sur la mise en place du Pays d'Armagnac. Un diagnostic est en cours.

SEANCE DU 19 JUIN 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Agras, Garcia, Nef, Bourdieu, Carpentier, Fabrèga, Knepper, Lapeyre, Mmes Hygonnenq, Maza et Toninato

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Cominotti et Ramounéda et Mme Simonet-Maklès.

1 - TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE

M. le Maire fait part d'un courrier émanant de la Société Coopérative Départementale d'I.L.M du Gers décidant d'ouvrir aux communes la participation au capital social de leur Société.

Compte-tenu des relations entretenues avec la commune et des réalisations sociales déjà effectuées, une participation à hauteur de 1 000F est demandée.

Les membres de l'Assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable pour une participation à hauteur de 1 000F.

2 - CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame DUBOIS est d'accord pour signer le sous-seing privé selon les modalités définies lors du Conseil municipal du 28 mai 2001 pour l'achat du

camping.

Avis favorable à l'unanimité.

3 – SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR LE CANTON

M. le Maire soumet un dossier concernant la signalisation directionnelle de la commune. L'acquisition des panneaux sont à la charge de la commune les frais de pose étant pris en charge par le Conseil Général. Un devis est proposé et s'élève à 13 620,67 FTTC. Les membres de l'Assemblée après avoir étudié ce dossier détaillant tous les panneaux, émettent un avis favorable à l'unanimité pour cette acquisition.

4 – INSTALLATION D'UN ELEVAGE DE VEAUX à ROZES

Une enquête publique concernant l'installation d'un élevage de veaux sur la commune de ROZES est actuellement en cours. Comme certaines parcelles de la commune de Castéra-Verduzan seront concernées par l'épandage de lisier, le conseil municipal doit émettre un avis quant à cette installation.

Après avoir étudié ce dossier de demande d'autorisation, les membres de l'assemblée, sous réserve d'acquisition et d'utilisation d'un enfouisseur et sous réserve du respect du cahier des charges ainsi que de l'existence de moyens de contrôle efficace, émettent un avis favorable à ce projet par 11 voix pour, 3 abstentions et une voix contre.

5 – TARIFS BASE DE LOISIRS

Lors de la fixation des tarifs pour la buvette au cours de la dernière séance, a été omis le tarif des sandwiches. M. le Maire propose de le vendre à 12 F. Accord à l'unanimité.

6 – ACTIVITES DES COMMISSIONS

• **Commission assainissement** : il existe actuellement deux postes de relèvement. Un projet de réfection du poste dans l'ancien lit de l'Auloue avec modification de la canalisation jusqu'au lagunage est en cours.

Il faut prendre en compte le problème du traitement des eaux usées au lieu-dit « Le Hiton ». Envisager une solution qui assure un véritable assainissement sinon envisager un busage.

* **eau** : a) Achat d'une pompe de réserve pour le forage de Coulon.

b) Envisager l'extension de la capacité de stockage

c) demander un devis de réparation du château d'eau de Verduzan

* **commission voirie** :

- le programme des travaux de voirie s'élève à 360 000 F, il y aura donc un appel d'offres

a) calcaire sur le chemin depuis chez M. Gaubin jusqu'à Bonas

b) chemin de Guillaumas, même revêtement que ce qui a été fait dans le village, sur la moitié du chemin

c) point à temps selon nécessité

* **Urbanisme et Environnement**

- l'acquisition de 3 à 4 poubelles dans le village est à envisager

- le marronnier à l'ancien couvent est à couper

- les platanes de la promenade de l'Auloue sont malades : il faut demander un devis pour l'éêtage

- le coût de l'aménagement du piétonnier de la promenade de l'Auloue se monte à 700 000F
- l'autorisation de lotir pour le lotissement de Bissins vient d'être accordée. Les différents devis de viabilisation sont toujours en cours à l'Équipement
- Des efforts ont été faits cette année pour le fleurissement
- Les nouvelles dispositions du POS concernent les communes se situant dans un rayon de 15 km d'une ville de plus de 15 000 habitants (Castéra-Verduzan se trouve « à vol d'oiseau » à moins de 15 km d'Auch et sera donc concerné par la suppression de l'autonomie de décision relative aux autorisations de construire à partir de janvier 2002

***Mme Hygonnenq fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Foot**

- des ampoules sont à changer
- agrandir le petit terrain
- problème de l'encadrement des jeunes

*** Université d'Été du Tourisme Rural les 28-29 et 30 août**

- 300 congressistes sont attendus ainsi que la présence de plusieurs ministres.
- Les responsables de cette manifestation sur la commune sont J.M. Garcia, D. Maza, J. Toninato, E. Hygonnenq et J.F. Knepper

***Une corvée de débroussaillage** de l'ancienne voie ferrée est prévue samedi 30 juin

SEANCE DU 10 JUILLET 2001

Etaient présents : MM. Espiet, Ramounéda, Agras, Garcia, Nef, Carpentier, Knepper, Lapeyre
Mmes Hygonnenq, Simonet-Maklès et Toninato

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Bourdieu, Cominotti, Fabrèga et Mme Maza.

1 - ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une Association Foncière a été constituée par arrêté préfectoral en 1994 avec pour mission la réalisation des travaux connexes à l'opération de réorganisation foncière entreprise sur le territoire de la commune.

Cette association ayant réalisé la mission qui lui était confiée, sa dissolution a été votée le 21 juin dernier. Mais elle ne peut se dissoudre avant d'avoir acquitté toutes ses dettes. Par conséquent, l'association propose de verser son actif à la commune de CASTERA-VERDUZAN. Accord à l'unanimité.

2 - CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Crédit Agricole qui propose la reconversion en Euro des emprunts de la commune par anticipation au 21 octobre 2001. Les membres de l'Assemblée sont favorables à cette reconversion de la dette et chargent Monsieur le Maire de signer tout document concernant cette affaire.

3 - PAYS D'ARMAGNAC

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la démarche engagée pour la création d'un Pays d'Armagnac. La première phase d'émergence du pays a consisté en la réalisation d'un diagnostic du territoire

conduit par le bureau d'études Marketeam consultants. Le plan de financement s'élève à 152 600F dont 39% sont pris en charge par le Département, 39% par le Conseil Régional et 22% par les communes ou communautés de Communes. Les communes adhérentes au Pays sont sollicitées pour participer au financement à hauteur de 1F/habitant.

Le conseil municipal décide d'approuver l'étude de diagnostic du Pays d'Armagnac, de participer au financement de cette étude à hauteur de 1F/habitant d'approuver les statuts de l'Association de Préfiguration du Pays d'Armagnac et d'y adhérer, et enfin de désigner M. Espiet comme membre titulaire, M. Knepper comme suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Association.

4 - GROUPAMA

Monsieur le Maire présente la quittance d'indemnité sinistre concernant le remboursement de la pompe de refoulement endommagée à la suite du dernier orage. Le montant de cette indemnité s'élève à 21 183,17F. Accord à l'unanimité.

5 - SICTOM

M. le Maire informe l'Assemblée que la commune avait donné son accord pour l'adhésion du SICTOM N°2 au Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères. Il y a lieu maintenant de donner son avis sur la modification des statuts du SICTOM suite à cette adhésion. Après lecture des statuts, avis favorable de l'Assemblée pour cette modification.

6 - ACQUISITION MATERIEL

Dans le cadre des Universités d'Été qui se déroulent fin août à Castéra-Verduzan, il nous est demandé d'installer des rideaux dans la salle du Conseil Municipal. La façon plus le tissu et accessoires coûtent environ 7 000F. Un réfrigérateur sera également nécessaire (coût 4 000F)

Il est également demandé d'installer des « stop-chutes » aux panneaux de basket. Des devis ont été demandés et c'est celui de chez HUGON Sport qui est retenu pour un montant TTC de 8 611,20F. Un aspirateur plus performant a été également acheté pour la salle de sports.

Une décision modificative du budget est donc nécessaire pour faire face à ces dépenses supplémentaires. Il sera donc ajouté 30 000 F au compte 21 (acquisition de matériel) et le compte 23 (travaux) sera diminué de cette même somme pour maintenir l'équilibre du budget.

En ce qui concerne la base de loisirs, le lave-verres est hors d'usage. Des devis ont été demandés mais compte-tenu des prix annoncés, des devis supplémentaires sont nécessaires.

7 - ASSOCIATION D'AIDES MENAGERES

La subvention versée à cette association n'a pas été prévue au budget. Il y a donc lieu de la régulariser en augmentant le chapitre 6573 de 4 220 F (soit 5F/habitant) et toujours pour maintenir l'équilibre du budget, une diminution du même montant sera effectuée au chapitre 6556 (subvention aux associations)

8 - TRAVAUX RD 930

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires (reprise branchements eau potable etc..) mais comme il y a une moins value sur d'autres travaux le bordereau de prix est néant. La commune ne

paiera pas de supplément. D'autre part la fin du chantier est reportée au 20 juillet.

9 - LUTTE CONTRE LES TERMITES

Monsieur le Maire fait part d'une circulaire de la Préfecture concernant la lutte contre les termites et notamment des décrets relatifs à la protection des acquéreurs et des propriétaires d'immeubles. Il est fait obligation aux propriétaires de déclarer en mairie la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti. Au vu d'une ou plusieurs déclarations, le conseil municipal doit déterminer les secteurs du territoire dans lesquels le maire sera chargé de faire application des pouvoirs d'injonction de procéder à la recherche de termites.

Une déclaration ayant été reçue en Mairie, il faut donc délimiter ce périmètre. Comme il s'agit de Monsieur PHILIP Jean, avenue des Thermes, un périmètre est déterminé de l'angle de la rue du 8 mai jusqu'à la maison appartenant au diocèse. Un arrêté sera ensuite pris pour faire injonction aux propriétaires situés dans ce périmètre de procéder à la recherche de ces termites.

10 - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LES MACHINES A SOUS

M. le Maire soumet un dossier déposé le 5 juillet 2001 par la Société d'Exploitation du Casino de Castéra-Verduzan demandant l'autorisation d'exploiter 60 machines à sous.

A l'unanimité, l'assemblée se prononce favorablement pour cette demande.

11 - QUESTIONS DIVERSES

* *Analyses d'eau du lac* : les résultats laissent apparaître une eau de très bonne qualité bactériologique

* Le fossé au lieu-dit du « Hitton » sera busé

* *Commission Environnement* :

Cette commission a fait une étude sur l'acquisition éventuelle de conteneurs individuels pour les 250 foyers du village. Le coût serait de 300 à 400F/conteneur. Le financement reste à définir. Avec cette acquisition les conteneurs collectifs dans le village pourraient être supprimés.

Le déplacement des récup-verres est également envisagé notamment celui situé à l'entrée de la « Promenade de l'Auloue » qui pourrait être installé à la base de loisirs.

En raison du surcroît de travail des employés municipaux pendant la saison estivale, il est décidé de supprimer la collecte des déchets végétaux du 15 juin au 15 septembre.

RAPPORT DES COMMISSIONS

12/04/2001 : commission des finances (propositions budgétaires)

02/05/200 – Commission Voirie et matériel : étude des travaux à effectuer sur la voirie communale et des besoins en matériel

17/05/2001 – commission environnement

26/06/2001 : commission bulletin-Vie Associative

29/06/2001 : commission Sictom (ordures ménagères)

04/07/2001 : commission « environnement » (conteneurs)

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le traitement des ordures ménagères est un problème qui concerne désormais chaque citoyen.

Notre environnement sera demain ce qui nous en faisons aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous investir afin de trouver les réponses appropriées.

Notre engagement poursuit deux objectifs :

- * traiter efficacement la collecte
- * Préserver notre cadre de vie

Pour cela nous conduirons plusieurs actions :

- premièrement, nous souhaitons doter chaque foyer du village de conteneurs individuels
- dans un second temps, nous supprimerons les conteneurs collectifs qui défigurent le village.

Bien entendu, les conteneurs hors village, ainsi que ceux des hameaux, seront conservés. Nous tenterons cependant d'en améliorer l'esthétique. De plus, nous ferons appel au civisme des utilisateurs. A ce titre, nous prenons immédiatement un arrêté municipal destiné à sanctionner les auteurs de « dépôts sauvages ».

Enfin nous souhaitons implanter peu à peu le tri sélectif sur la commune. Nous procéderons d'abord par la mise en place de structures légères, ensuite nous poursuivrons par la construction d'une déchetterie dont nous faisons actuellement la demande auprès du SICTOM n° 2 qui regroupe les cantons de Condom, Vic-Fezensac, Montréal et Valence-sur-Baïse.

A la suite des élections municipales, le SICTOM N° 2 a renouvelé sa composition. A cette occasion J.F. Knepper a été élu vice-président. Il sera donc chargé, dans le cadre du conseil d'administration, de faire entendre la voix du canton de Valence-sur-Baïse.

Encore une fois, nous insistons sur le fait que ces intentions ne seront couronnées de succès qu'avec l'engagement et le soutien de tous.

COMPTE-RENDU DES ASSOCIATIONS

LE FOYER DES JEUNES ET d'EDUCATION POPULAIRE

Depuis un mois déjà le Foyer des jeunes a repris ses animations estivales en commençant par un apéritif offert à tous les castérois lors de l'ouverture de la buvette du Parc Lannelongue. Corinne est toujours là pour vous accueillir avec son sourire.

Rappelons que durant les mois de juillet et août, Corinne organise tous les jeudis soirs à partir de 21 heures les traditionnels concours de belote.

Pour animer le parc, le Foyer des Jeunes, avec la collaboration d'IDEAL 32, propose plusieurs manifestations :

- 22 juin : fête de la musique
- 14 juillet : rallye touristique suivi d'un repas animé par une bandas et feu d'artifice
- 16 juillet : à partir de 22 heures : spectacle avec les Gold'n'Blues
- 28 juillet : marché semi-nocturne avec exposition de peinture , art et présentation des vieux métiers.

SECTION COMITE DES FETES

Cette année la fête se déroulera du 17 au 20 août. Comme l'an passé, la première soirée sera organisée en collaboration avec Sid'Accueil afin de récolter quelques fonds pour cette association. Deux groupes locaux, STYLE Z et EUX seront chargés de mettre l'ambiance pour que cette fête 2001 soit aussi réussie que l'année 2000.

Nous nous sommes efforcés de varier le plus possible les animations afin que cette fête contente tous les Castérois.

Ainsi, Jean-Louis vous donnera rendez-vous le samedi après-midi pour un concours de quilles et le lundi pour un concours de palet gascon.

Les amateurs de danse pourront venir le samedi soir à partir de 21 h 30 pour un spectacle avec Harmony.

Les sportifs pourront se rendre à la base de loisirs le dimanche à 15 h pour voir la course cycliste.

Les plus jeunes retrouveront leur concours de pêche organisé par la Société de pêche ainsi que des jeux dans le parc le dimanche après-midi.

Enfin, les danseurs auront durant quatre soirs la possibilité de se rendre au parc où auront lieu les bals. Quant au bal musette, il se déroulera le samedi soir à la salle de la mairie.

La fête se terminera comme tous les ans, le lundi soir avec pour cette année, une petite nouveauté, une soirée déguisée où l'on espère voir le maximum de personnes avec costumes et autres déguisements.

Nous espérons que cette fête se déroulera aussi bien que l'an dernier et nous vous invitons à venir vous amuser avec nous dans l'une des quatre bodégas.

Le feu d'artifice du 14 juillet n'ayant pu avoir lieu à cause du mauvais temps, il est reporté au dimanche 5 août.

SECTION QUILLES

La section « quilles » suit son bonhomme de chemin. 11 équipes ont déjà participé au premier concours . Voici la liste des prochaines rencontres :

- vendredi 27 juillet à 21 h
- vendredi 10 août à 21 h – Triathlon individuel
- samedi 18 août à 15 h
- vendredi 24 août à 21 h

Nous vous proposons aussi les concours de Palet Gascons :

- dimanche 5 août à 15 h 30
- lundi 20 août à 15 h 30
- vendredi 7 septembre à 21 h

Pour tout renseignement : M. Gabouloff Jean-Louis.

SECTION PETANQUE

Quinze licenciés sont inscrits actuellement à la Section Pétaque, autant que l'an dernier.. ; encore un effort et l'an 2001 sera sur une pente ascendante.

Aux derniers éliminatoires, secteurs tête à tête, doublettes et triplettes, pas de castérois qualifié cette année pour le championnat du Gers.

Au Concours du dimanche 10 juin : 30 triplettes d'engagées

Le vendredi 29 juin à 21 h : 24 doublettes.

Les prochains concours au Parc Lanelongue auront lieu en doublettes le vendredi 20 juillet à 21 h, le vendredi 3 août à 14 h 30 et 21 h, le samedi 1^{er} septembre à 14 h 30.

ASSOCIATION DES COMMERCANTS-ARTISANS DE CASTERA-VERDUZAN

Le 4 mai dernier, l'Association des Commerçants a tenu son assemblée générale. Jean-Claude ZADRO a été réélu Président de l'Association, le reste du bureau a été entièrement modifié. Voici sa composition :

Président : Jean-Claude ZADRO

Vice-Présidente : Karine DARIES

Secrétaire : Marie-Hélène BERGAMO

Secrétaire-Adjointe : Sophie TOQUE

Trésorier : Bertrand BORTOLONI

Trésorière-Adjointe : Régine BAZALGETTE

Relation Mairie et Office de Tourisme : Jacques COMMINOTTI

La dizaine commerciale de la Fête des Mères a été reconduite. 18 commerçants ont participé à cette opération qui s'est déroulée du 22 au 27 mai 2001.

A l'issue du tirage au sort du 31 mai, nous félicitons Madame LAPOUJADE de Bonas, gagnante du 1^{er} lot : le coffret bague et pendentif « Perle de Tahiti » d'une valeur de 4 000F. Nous félicitons aussi les autres gagnants :

Téléphone portable : Madame Marie-Laure TARBE

Un bouquet de fleurs : Alain Boutteny (Liancourt), Hélène Garcia (Larroque-Saint-Sernin), Marie-Thérèse Hornoga (Aire/Adour), Brigitte Ménaspa , Rodolphe Froidi, Gontran Pallarès, Anne-

Marie Ricaut, Bernadette Toque, Elizabeth Hygonnenq, Pierre Trévisi, Line Darriolat, Mme Lucas, Maryse Cartié, Mme Castagnet, Sylvie Couture.

Comme chaque année, la Foire à la Brocante se déroulera le 1^{er} dimanche d'août. A cette occasion, une exposition sur le thème de « Castéra depuis le début du siècle » sera organisée par Didier Gefflaut. Nous retrouverons des photographies d'anciens commerces de Castéra.

Les 17 et 18 novembre 2001, l'Association organise un « Forum du mariage ». Ce dernier se déroulera dans les locaux de la Mairie. Plusieurs commerces ont déjà répondu favorablement.

En ce qui concerne l'éclairage du village pour les fêtes de fin d'année, l'Association va bientôt se réunir afin d'en discuter. Les motivations et les idées de chacun nous intéressent. Vous pouvez nous en faire part.

Comme les années précédentes, l'Association proposera une opération commerciale à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous réfléchissons sur diverses animations futures et ne manquerons pas de vous en faire part ultérieurement.

A bientôt et..... Bon Eté.....

L'OFFICE DE TOURISME

Nous accueillons les 29, 30 et 31 août la 11^{ème} Université d'Eté du Tourisme Rural. Notre village en compétition avec des villes importantes a été retenu par le Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural. En tant que Station Verte de Vacances, avec l'appui du Comité Départemental de Tourisme et du Conseil Général, nous recevrons environ 300 personnes. Le thème de cette Université est « Un tourisme rural accessible pour tous ». Des conférences et visites de terrain sont au programme.

Quelques intervenants attendus pour ces journées :

- M. Jean GLAVANY, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
- M. Bruno FARENIAUX, Directeur National du Tourisme
- M. Didier BOURGOIN, Directeur général de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
- M. Noël RAVASSARD, Vice-Président de la Fédération Française des Stations Vertes
- M. Yannick FASSAERT, Président du Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural
- M. Frédéric DUMEZ, Conseiller technique national tourisme et vacances de l'Association des Paralysés de France (APF)
- M. Martin MALVY, président du Conseil Régional
- M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Général.

Pour que ces congressistes repartent avec un souvenir exceptionnel, nous comptons sur votre traditionnel sens de l'accueil et de la convivialité. Merci de votre aide pour la promotion et l'image que vous donnerez de Castéra.

Début août nous disposerons du tout nouveau dépliant d'accueil. Réalisé selon les préconisations de la charte graphique départementale, il met en avant les atouts de la commune :

base de loisirs, complexe thermal, casino...

Suite au nettoyage de l'ancienne voie ferrée, nous allons tracer un nouveau circuit de randonnée pédestre que nous ferons labelliser par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, qui demande un pourcentage minimum de goudron sur le tracé.

Suite à l'informatisation des OT/SI du Val de Baise et le renouvellement de notre matériel, nous disposons désormais d'un e-mail qui est : ot-si.castera@wanadoo.fr.

MUSICOLI

MUSICOLI a terminé sa saison le 16 juin dernier par sa traditionnelle audition des élèves. Les cours de piano, d'accordéon et de batterie reprendront en septembre après notre assemblée générale.

Cependant, notre association n'est pas tout à fait en vacances. Nous profitons de la trêve estivale pour organiser, avec le soutien d'IDEAL 32, plusieurs animations qui contribueront, nous l'espérons au financement de MUSICOLI.

En effet, MUSICOLI a souhaité participer à la semaine culturelle de juillet, en organisant l'apéritif concert, le repas et le bal du 19 juillet.

Mais surtout, nous nous sommes engagés dans la programmation d'un concert de grande qualité, le **dimanche 12 août**. Le célèbre **Chœur de Chant Basque OLDARRA**, nommé aux victoires de la musique, se produira soit au parc Lannelongue, soit à la salle omnisports.

Pour clôturer la saison estivale, nous vous proposons un **concert d'accordéon classique, piano et violon**, donné à l'église, le **vendredi 12 septembre prochain**. Ce concert associera l'école de Condom aux meilleurs élèves de MUSICOLI ;

Amis castérois, nous comptons sur votre soutien et votre présence massive, lors de ces manifestations. Ce sera pour nous un encouragement à persévérer dans l'organisation d'événement de qualité. **Ce sera surtout pour MUSICOLI un moyen de survivre, sans ne compter que sur les subventions.**

CLUB BEAU SOLEIL

Avec 125 adhérents le Club Beau Soleil se porte bien.

L'Assemblée générale du 17 février l'a confirmé. Nous avons eu l'honneur d'avoir la présence de monsieur TABOUIS (Président des Aînés Ruraux du Gers). A l'issue de cette réunion un déjeuner a été servi au restaurant des Thermes.

Dans le cadre de nos activités, notre première sortie nous a conduit au ZENITH de Toulouse pour assister à l'opérette *S/SSI*. Le 29 avril notre loto a connu un vif succès, il a eu lieu dans la nouvelle salle de la Mairie que nous avons eu le plaisir d'étreindre. Nous souhaitons la même réussite le 24 juillet à 21 heures au parc Lannelongue. Nous clôturerons la saison le 14 octobre en matinée.

Nous avons dû annuler notre voyage en ANDALOUSIE faute d'un nombre suffisant d'inscriptions. En revanche, le 15 juin une petite croisière sur le Tarn a permis à une cinquantaine de personnes de passer une excellente journée. Le 7 septembre nous partirons en visite dans les Pyrénées et le 1,2 ,3 et 4 octobre c'est l'Espagne et la COSTA DORADA que nous aurons le plaisir de découvrir.

Pour garder la forme et la santé rien de tel que des séances de gymnastique et d'aquagym que nous pratiquons toutes les semaines. Les randonnées pédestres font partie de nos activités et réunissent une douzaine de participants tous les samedis (le matin en période estivale, sinon l'après-midi). Nous vous invitons à venir nous rejoindre, vous serez assurés de passer des moments très agréables. Comme toujours, le mercredi nous nous réunissons autour d'une table de jeux : belote, manille et scrabble. Bien sûr, un petit goûter clôture cette réunion.

Bientôt une nouveauté : dans le cadre du programme PAC-EUREKA proposé par l'action sociale nous avons prévu des séances de tests de mémoire au moyen de jeux permettant de faire travailler la plasticité cérébrale dans une ambiance conviviale. Nous souhaitons de nombreux participants.

Bon été à tous !

LA PETITE PIERRE

Deux stages sont organisés à la Petite Pierre cet été, tous deux animés par Cyril et Dimitri. Le premier a eu lieu les 10 et 11 juillet pour les enfants de 9 à 13 ans. Le prochain est prévu du 20 au 23 août pour ados et adultes (prix 550F). L'improvisation comme une des bases de la création permet d'être présent face à une situation, de réagir sur l'instant, de développer l'écoute de l'autre, le don de soi, la créativité, la fraîcheur du jeu en évitant la mécanisation.

La petite Pierre qui s'amuse : Fête de fin des ateliers

Le samedi 16 juin a eu lieu la fête de la Petite Pierre soutenue par l'association IDEAL. Au programme « les Oiseaux » spectacles de l'atelier des 6/8ans et des 9/12 ans, improvisation de l'atelier des ados, création de l'atelier expérimental, intervention du pop Circus, musique et repas méditerranéen.

Malheureusement scène et tables n'ont pu être dressées comme prévu dans le parc Lannelongue pour cause de mauvais temps.. Qu'à cela ne tienne, se sont 200 personnes qui ont passé l'après-midi et la soirée dans la salle des sports du village applaudissant les jeunes artistes de la Petite Pierre et du Pop Circus avant d'aller se régaler au son de l'accordéon et du saxophone des musiciens du groupe Tchalga. Au menu : gaspacho, couscous et corne de gazelle. C'est Fakir Larbi de l'Association Portes ouvertes qui, fidèle à son militantisme associatif, est venu apporter toute sa science culinaire dans la conception de ce délicieux couscous géant. La réussite d'un tel événement est due en grande partie à la mobilisation d'une équipe de bénévoles composée d'amis, parents et élèves des ateliers, sans oublier l'enthousiasme des artistes, petits et grands.

Le Petite Pierre qui gagne : Lauréate du Prix Balise Midi-Pyrénées et du Trophée Balise du grand Public

Au mois de décembre, la Petite Pierre a été parmi les trois lauréats du prix Balise Midi-Pyrénées. Bel exemple d'initiative dans le cadre d'une économie solidaire, l'association apparaîtra désormais

comme une référence en la matière. A ce titre une équipe de tournage est venue réaliser un film de 4 minutes visant à présenter sur le cd-rom balise les porteurs du projet les plus prometteurs.

Le 3 avril Cyril, Carméla et Claire se sont donc rendus à Paris à la maison de la RATP pour la remise du trophée Balise qui visait à récompenser l'opiniâtreté d'un créateur et son aptitude à surmonter les difficultés pour aller jusqu'au bout de sa démarche. Toute la journée l'association a présenté ses activités : photos, fond sonore avec musique originale de ses spectacles, bulletins, apparition du personnage des fautifs de Cyril, la Petite Pierre n'a rien omis, jusqu'aux paysages gersois du photographe François St-Pierre, fondateur du centre photographique de Lectoure.

De nombreuses personnalités et fondations étaient présentes et si la Petite Pierre n'a pas remporté le trophée, cette journée a donc été riche en rencontres. Ajoutons qu'en complément du choix du jury d'experts réunis le 3 avril, les quatre projets en course pour le trophée avaient été présentés au grand public sur le site becitizen.com.

Ce dernier, largement relayé par des sites à large audience (ANPE, RTL, La Poste, la RATP..) proposait aux internautes de se prononcer parmi quatre projets pour le projet qu'ils estimaient devoir être primés. Les artistes gersois ont alors emporté le trophée Balise du Grand public avec 52% des suffrages, soit plus d'un électeur sur deux sur 1800 voix. Ainsi, nous pouvons avancer que 900 personnes soutiennent notre projet d'action culturelle en milieu rural.

La petite Pierre qui tourne :

Les personnages des Fautifs après les théâtrales de Condom et festi drôles de Simorre animeront Roquelaure les 22 et 23 juillet prochains.

La Cie Vendaval sera à Aurillac du 22 au 25 août dans la cour du LIDO, l'école de cirque de Toulouse avant de jouer au festival de danse de Biarritz « le temps d'aimer ».

Nous aurons certainement le plaisir de retrouver la nouvelle création de la Compagnie Kiroul « En Quêtes » dans le courant de l'année prochaine au centre Cuzin.

La Petite Pierre qui avance

Le projet d'aménagement du lieu avance : la Petite Pierre est inscrite au contrat de terroir Pays Cœur de Gascogne depuis le mois d'octobre. C'est une première étape dans l'appel aux diverses subventions notamment européennes.

La Petite Pierre à la rentrée... les ateliers reprendront mi octobre.

Renseignements et inscriptions jusqu'à fin septembre 05 62 68 19 00, petitepierre@free.fr.

FOOTBALL CLUB CASTERA-VERDUZAN

La saison 2000/2001 qui s'annonçait prometteuse s'est terminée par l'accession de notre équipe Seniors en 1ère division.

Le Week-End de Pâques, les joueurs et quelques dirigeants ont répondu à l'invitation de nos amis du club de Chemilly sur Yonne. Cette sortie, à la fois sportive et culturelle, a permis à tous les participants de découvrir la région d'Auxerre par son club de football professionnel (visite des structures) et ses caves de Bourgogne.

Objectifs de la saison 2001-2002

* Au vu du nombre important de joueurs, ainsi que l'arrivée de nombreux jeunes au club, une 2^{ème} équipe sera créée et évoluera en promotion de 1^{ère} division.

- Encadrement de l'école de football

Il reste prioritaire et nécessaire au bon fonctionnement de la section « jeunes », une étude est en cours.

Si vous souhaitez que votre enfant joue au football, rendez-vous début septembre au terrain municipal.

N'oubliez pas la « Bodega du Foot » pour la fête de Castéra du 17 au 19 août.

Bonnes Vacances à tous.

BASKET CASTERA-REJAUMONT-CEZAN

Le jeudi 24 mai avait lieu l'assemblée générale du club de Basket Castéra-Réjaumont-Cézan, le président, Jacques Cominotti concluait cette saison de basket.

Un bilan plutôt positif dans l'ensemble car occupant la 3^{ème} place du département avec 146 licenciés, un chiffre en croissance, en partie due à la fusion avec le club de Réjaumont.

Au niveau des résultats de la saison, pour les équipes seniors, toutes se maintiennent au niveau où elles étaient engagées. A noter que Jacques OLIVEIRA et Olivier SADONES cessent leur participation dans l'équipe de national III ainsi qu'Arnaud ROUET avec l'équipe II. L'équipe III a buté en demi finale départementale contre Mirande.

Une soirée a été organisée par M. BORIE pour remercier les anciens de leur fidélité au club comme A. Rouet, H. Lamarque, P. Danné, J.H. Estève, P. de Prada.

En ce qui concerne nos 87 licenciés de babys aux cadets, nous leur avons proposé, outre les rencontres entre différents clubs du département et région pour les benjamins et benjamines, un stage de perfectionnement à Mirande, un déplacement pour assister au match de pro.A. où PAU-ORTHEZ recevait LE MANS, le tournoi régional des cadets le 19 et 20 mai, un autre tournoi national, celui-ci à Hyères-Toulon.

La saison finie, l'on pense déjà à la prochaine. Nous pouvons noter que Jean-Luc CLET succède à Florent CUGINI comme entraîneur de l'équipe de national III et nos jeunes cadets participeront à l'effectif des 3 équipes seniors.

La commission des jeunes s'est réunie et avec l'effectif prévisible nous allons engager pour les garçons une équipe cadet, benjamins, poussins et mini-poussins. Pour les filles, des minimes, benjamines, poussines et mini-poussines.

Bonne vacances à tous et à très bientôt !

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2001

A O U T

- Vendredi 3 : concours de pétanque – 21 h – 25 F. Adultes
Dimanche 5 : 13^{ème} Foire à la Brocante – entrée libre – Feu d'artifice au lac 22h30
Concours de palet Gascon – 15 h – 30 F adultes
Jeudi 9 : Réunion hippique (5 de trot, 2 de plat) – 14 h 30 – entrée 35 F
Vendredi 10 : Triathlon (pétanque, quilles, palet) – 21 h
Dimanche 12 : **Chœur Basque d'hommes a capella OLDARRA**
Parc ou Salle polyvalente – 21 h – 100 F.adultes – 50 F. enfants
Lundi 13 : Petit marché en soirée au Camping de la Plage

Vendredi 17 au lundi 20 : FETE LOCALE

- Vendredi* : 19h : apéro concert avec deux groupes locaux « Eux » et « Style Z » Parc
23h : bal disco au Parc avec Le Miami
Samedi : 12h : apéro-jeux à la buvette du Parc
15h : concours de quilles au Parc
18h ; jeux inter associatifs au Parc
19h30 : passe-rue animé par une banda
21h : **spectacle CABARET** « Harmony and one night for ever » au Parc
23h : bal musette halle de la mairie avec Pol Morena
23h : bal disco au Parc avec Superstar
au petit matin ; soupe à l'oignon
Dimanche : 12h : apéro jeux à la buvette du Parc
15h : course cycliste UFOLEP
16h : jeux pour enfants au Parc
23h : **FEU D'ARTIFICE** sur le thème des génériques séries TV au lac
23h : bal disco au Parc avec Le Miami
Lundi ; 12h : apéro jeux à la buvette du Parc
15h : concours palet gascon au Parc
14h30 : réunion hippique – 7 courses de trot – 14 h 30
19h : apéro et **SOIREE DEGUISÉE** (animation musicale) à la buvette du Parc
Pendant quatre jours et quatre soirs : animations, bodégas, fête foraine.

- Mercredi 22 : Réunion hippique –14 h 30 - 6 de trot, 1 obstacle – 35 F.
Vendredi 24 : Concours de quilles – 21 h – 10 F adultes
Jeudi 30 : Soirée musicale au Parc avec Glod'N'Blues – entrée libre

SEPTEMBRE

- Samedi 1 : Concours de pétanque – 14 h 30 – 25 F.
Vendredi 7 : Concours de palet gascon – 21 h
Samedi 22 et dimanche 23 : **Week-end du cheval** (Concours hippique, amazones, attelages...)
Vendredi 28 : Concert d'accordéons (avec la participation les écoles de musique de Castéra et Condom – Eglise – 21H

OCTOBRE

- Lundi 1 : Réunion hippique –13 h 30 – 3 de plat, 3 d'obstacles – 35 F.
Dimanche 7 : **Course cycliste « Tour Midi Pyrénées Féminin »**
Samedi 13 : Réunion hippique – 13 h 30 – 3 de plat, 3 d'obstacles – 35 F.
Dimanche 14 : Loto du club Beau Soleil – 15 h

CASTERA-VERDUZAN

Bulletin Municipal

N° 23



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS